



Ville de LORRAINE

## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2014-2015-2016**

### **CHANGEMENT DE LIEU – SÉANCES EXTRAORDINAIRES – MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2013 À 20H00 ET 20H30**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'effet que le budget pour l'année 2014 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2014-2015-2016 de Ville de Lorraine seront adoptés lors de la séance extraordinaire du mercredi 11 décembre 2013, à 20h00 exceptionnellement au Centre culturel Louis-Saint-Laurent situé au 4, boulevard de Montbéliard à Ville de Lorraine.

**QUE** lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2014 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2014-2015-2016.

**QUE** cette séance extraordinaire sera suivie d'une deuxième séance extraordinaire, le même jour à 20h30, également au Centre culturel Louis-Saint-Laurent situé au 4, boulevard de Montbéliard à Ville de Lorraine, pour adopter les différents budgets des organismes paramunicipaux et donnant suite aux obligations de la municipalité.

**Donné à Ville de Lorraine, le 30 novembre 2013**

**Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière**